



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 12 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont-Péan, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE et Madame Flavie BOUKHENOUGA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Patrick HERVIOU

Assistaient également : Monsieur Joël SIELLER suppléant OUEST35, Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Malika PAULIK et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 5 octobre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

N°21/10-15 Présence de métabolites dans les eaux brutes et traitées :
Assistance technique du SMG-Eau35 aux maîtres d'ouvrage pour les dossiers de dérogation

Comité syndical du 12 octobre 2021

N°21/10-15 Présence de métabolites dans les eaux brutes et traitées : Assistance technique du SMG-Eau35 aux maîtres d'ouvrage pour les dossiers de dérogation

L'émergence de la problématique « métabolites » a mobilisé le SMG Eau 35 et ses adhérents, en vue de définir des actions correctives, des actions de communication, des modalités de financement des programmes d'action à prévoir et pour commencer à préparer des dossiers de dérogation. Le SMG Eau 35 suit l'évolution de la situation de la problématique « métabolites » au niveau départemental, régional et national et échange régulièrement avec l'ARS sur le sujet, notamment dans le cadre du groupe de travail régional AEP.

Une trame de dossier de dérogation a été préparée par le SMG Eau 35 et transmise aux adhérents. Certaines collectivités concernées par des non conformités peuvent avoir des difficultés pour rédiger les dossiers de dérogation. Selon les situations, elles peuvent avoir besoin d'une simple relecture, de la rédaction de parties du dossier ou d'une rédaction conjointe.

Une assistance du SMG Eau 35 favoriserait l'homogénéité des dossiers au niveau départemental et permettrait de mutualiser les actions de correction à apporter en fonction des demandes de l'ARS.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **APPORTER** aux collectivités qui le souhaitent, une assistance à la rédaction des dossiers de dérogation « métabolites »

2°) **AUTORISER** le président à signer les conventions en rapport avec cette assistance

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président,


Joseph BOIVENT